

LES SILOS ET LE LOGEMENT DES CÉRÉALES EN TUNISIE

Jusqu'en 1925, on a pu considérer, en Tunisie, que le logement des céréales produites pouvait être assuré, aussi bien à la culture que dans les magasins du commerce local. Seul le stockage de l'orge posait à cette époque, un problème particulier, lorsque la production était particulièrement exceptionnelle.

Le commerce obviait alors aux difficultés de logement en constituant des vracs d'orge à l'air libre, dans les ports tunisiens en vue de l'exportation aussi rapide que possible des excédents de cette céréale. Il y a lieu d'ajouter que des excédents d'orges étaient constatés seulement lorsque les régions Centre et Sud du pays avaient reçu une pluviométrie abondante. Battues aux pieds des bêtes, ces céréales étaient vendues en France ou à l'Étranger sous la dénomination d'orges marchandes, et étaient l'objet de diminution de prix (réfactions) dont les producteurs étaient les victimes de façon certaine.

A partir de 1925, le problème de logement et de vente des céréales a changé d'aspect. Le développement de la motoculture a provoqué l'accroissement des rendements. Par ailleurs, les travaux du Service Botanique et d'une élite d'agriculteurs ont contribué puissamment à l'amélioration de la production. La culture rationnelle de blé tendre et, en particulier de la variété Florence-Aurore, dont les farines étaient, à juste titre, considérées comme améliorantes des farines françaises, a permis de 1925 à 1935, de multiplier par trois la production de blé tendre et par deux l'ensemble de la récolte, blé tendre et blé dur réunis.

Dès cet instant, le problème du logement prenait un caractère particulièrement pressant, d'autant plus que les dirigeants agricoles envisageaient non seulement le volume, mais encore la qualité et la standardisation des blés, en vue d'exportations de qualité.

LES SILOS A CARACTERE COOPERATIF

Le silo de Béja a inauguré, en 1926, cette politique de construction avec 30.000 quintaux de logement. Sous l'autorité de la Coopérative Centrale des Agriculteurs de Tunisie, la construction du silo de La Manouba, près Tunis, était terminée en 1935 avec 200.000 quintaux de logement. Ce silo a été complété en 1937-38. Il a aujourd'hui une capacité de 500.000 quintaux.

Par ailleurs, il a été construit, de 1930 à 1936, par la SILOCOOP, tout un réseau de silos coopératifs :

Installé sur la voie large (voie ferrée Alger-Tunis), le silo de Souk-el-Khémis de 60.000 quintaux entrainé en fonction en 1932. Sur voie étroite, les silos de Bou-Arada, El Akhouat, de 40.000 quintaux chacun, étaient achevés en 1930.

A la jonction de la voie large et de la voie étroite, le silo de Mégrine, près Tunis, de 120.000 quintaux, était également construit en 1932.

Enfin, la SILOCOOP édifiait à Ousseltia un silo de 20.000 quintaux en 1938. Ultérieurement, la SILOCOOP, coopérative de stockage, est devenue une coopérative de blé s'intégrant à la SOCOBLE, coopérative de blé au sens légal du terme, tel qu'il est conçu par la loi de 1936 sur l'Office des Céréales.

La SOCOBLE avait, de son côté, construit en 1942 le silo de Cheylus, situé à 35 km. de Tunis, et d'une capacité de 200.000 quintaux. Ce dernier, comme le silo de La Manouba, a été conçu pour servir à la fois de silo de standardisation et de silo de stockage.

Sous une formule mixte, le silo d'exportation de Bizerte, construit par une société privée, a été racheté par l'Etat Tunisien et la Section Tunisienne de l'Office des Céréales, et remis à la Coopérative Centrale des Agriculteurs par un contrat d'exploitation de 40 ans. Ce silo permet un stockage de 220.000 quintaux et est outillé pour des chargements directs de navires.

En résumé, la coopérative agricole permet d'exploiter aujourd'hui :

A - Silos de standardisation et stockage :

1° Le silo de La Manouba avec.....	500.000 quintaux	
2° Le silo de Cheylus avec.....	200.000	-
3° Le silo de Mégrine avec.....	120.000	-

B - Silos de stockage :

1° Le silo de Souk-el-Khémis avec.....	60.000	-
2° Le silo de Bou-Arada avec.....	40.000	-
3° Le silo d'El Akhouat avec.....	40.000	-
4° Le silo d'Ousseltia avec.....	20.000	-
5° Le silo de Béja avec.....	30.000	-
6° Le silo de Bizerte avec.....	220.000	-

TOTAL..... 1.230.000 -

LES SILOS DES SOCIÉTÉS TUNISIENNES DE PREVOYANCE

Pour des raisons d'ordre économique, auxquelles s'ajoutent des motifs à caractère spécifiquement local, l'Etat Tunisien a dû envisager la construction de silos, sous l'égide des Sociétés Tunisiennes de Prévoyance (S.T.P.).

Les petits agriculteurs tunisiens trouvent ainsi l'aide financière, matérielle, et le logement des céréales, que la coopération donne dans les autres secteurs.

Les livraisons de céréales faites par ces fellahs sont constituées par de petits apports de blé ou d'orge battus au pied des bêtes qu'il faut ensuite tararer et ventiler.

La garantie du prix normal, et légal, à l'achat d'une part; l'amélioration de la qualité par des traitements et l'homogénéisation pour la vente d'autre part, tels sont les buts essentiels des S.T.P.

Pour cela, ces organismes ont construit deux catégories de silos ainsi que des magasins pour céréales en vrac :

a) Silos :

1° des silos d'une capacité de 100 à 150.000 quintaux permettant groupage et traitement, tous édifiés dans les ports ou centres importants, mais dont l'équipement mécanique est encore insuffisant et par suite à compléter;

2° des petits silos dans 9 centres de production d'une capacité de 10 à 20.000 quintaux chacun.

b) Magasins :

26 petits magasins logeant chacun de 6 à 30.000 quintaux dans 23 centres de production et répartis dans tout le pays.

On trouve ainsi au total :

1° Silos ou magasins de groupement avec installations mécaniques :	
a) TUNIS - Tunis-gare	120.000 quintaux
Djebel-Djelloud, près Tunis.	120.000 -
Bir Kassa, près Tunis.	150.000 -
b) SOUSSE - Port de Sousse	120.000 -
Kalaa-Srira, près Sousse.	100.000 -
c) SFAX - Port	110.000 -
2° 9 petits silos : Kairouan, Kalaa-Kebira, Sidi Amor Bou Hagela, Sbikha, Pichon, Sidi Ali Naceur Allah, Hajeb El Aïoun, Kasserine, Sbeïtla	122.000 -
3° 26 magasins à grains	306.000 -
	<hr/>
Total général.	1.148.000 quintaux

La Tunisie est donc pourvue de moyens de logement à caractère coopératif ou d'Etat comme suit :

Coopératives.	1.230.000 quintaux
S. T. P.	1.148.000 -
	<hr/>
Total.	2.378.000 quintaux

Indépendamment de ces silos ou magasins, le commerce des céréales dispose de magasins plus ou moins bien aménagés et à concurrence de 1.800.000 quintaux environ.

La culture conserve et loge environ 3 millions de quintaux.

Le total de 4.178.000 quintaux (pratiquement 4.000.000 compte tenu des magasins en réparation ou indisponibles) de logement devient insuffisant pour des récoltes d'orge et de blé commercialisées de 5.000.000 de quintaux et de 8.000.000 de quintaux de récolte totale.

Il manque au moins un million de quintaux de logement.

LE CARACTERE SPECIAL DES SILOS COOPERATIFS

Les buts que se sont fixés les producteurs en construisant des silos coopératifs sont de deux ordres : logement et conservation d'une part, standardisation d'autre part.

Les silos de La Manouba, d'un volume actuel de 500.000 quintaux comprennent 200.000 quintaux de cellules et 300.000 quintaux d'accumulateurs.

Les cellules ont été construites de la façon suivante :

1° 64 cellules de 150 quintaux dont 32 côté route et 32 côté voie fer-

rée peuvent recevoir camions ou wagons provenant de producteurs individuels.

Les blés reçus sont analysés dans les 6 heures qui suivent la réception. Tous ceux dont les qualités sont sensiblement les mêmes, provenant de différentes cellules et par conséquent de plusieurs producteurs, sont dirigés vers des cellules de 1.500 quintaux. Celle-ci, à leur tour, sont vidées et leur contenu envoyé mécaniquement dans des cellules de plus grande capacité avec une homogénéisation aussi poussée que possible sur les bandes de transport de blé.

Ce sont ces dernières (ou les accumulateurs de 20.000 quintaux) qui servent au logement et à la conservation.

Ainsi, il est réalisé des volumes importants de blé de même qualité, homogénéisé et susceptible de ventes sur échantillons, avec la certitude absolue pour l'acheteur, local ou de l'extérieur (France ou Etranger) que tout ce qui est acheté sera conforme à l'échantillon. Cette méthode a valorisé ainsi les blés Florence-Aurore de Tunisie dont la réputation est maintenant acquise.

La Tunisie, par ses silos de La Manouba, de Cheylus, et prochainement de Bizerte, équipés à des échelles différentes pour la standardisation, s'apprête à réajuster la même mesure pour les blés durs.

Le silo de La Manouba présente une autre particularité : le traitement contre le charbon des blés.

Les variétés obtenues scientifiquement, sont souvent constituées par des hybrides et susceptibles de revenir rapidement après une ou deux générations, à l'un ou l'autre des géniteurs. Il faut donc renouveler les semences pour maintenir la pureté botanique qui, elle-même, est à la base de la qualité du blé destiné à la vente.

Par ailleurs, le blé Florence-Aurore, qui présente une rusticité remarquable à l'ensemble des accidents ou maladies du blé, est sensible aux attaques de « charbon interne » dont les spores s'introduisent dans l'ovaire au moment de la floraison. Les épis de blé qui en résultent à la maturité contiennent uniquement des grains remplis de spores de charbon à la place de l'amidon, et dans chaque grain de l'épi.

Ces spores, à la moindre pression, s'échappent de l'enveloppe du grain et laissent la tige : « le rachis » du blé, absolument nu. Pour cette raison, ce charbon est également appelé charbon nu.

Le silo de La Manouba est équipé pour le traitement de ce parasitisme, qui est toujours effectué sur des semences pures et renouvelé tous les ans sur de petites quantités.

Ce traitement se fait dans un premier bain d'eau à 45° de température pendant une heure, puis un deuxième à 52°, très exactement, pendant 10 minutes. A. 54°, le germe du blé est tué, à 52°, seul le germe de charbon est tué. Des vannes à vapeur d'eau et des thermomètres spéciaux règlent la température à 52° avec 1/10 de degré d'écart possible.

La méthode est donc particulièrement délicate. A notre connaissance, il n'existe pas d'autres silos que celui de La Manouba pour ce traitement.

Cette méthode a permis de maintenir la pureté botanique du Florence-Aurore en même temps que sa défense contre le charbon :

Le Florence-Aurore, blé de force, blé semoulier, occupe 80 % des ensemencements en blé tendre et sa production est de l'ordre de 1.400.000

quintaux sur 1.700.000, moyenne de production des 10 années d'avant-guerre : de 1931 à 1940.

On comprend donc aisément le rôle puissant du silo de La Manouba dans cette récolte de blé tendre.

Il y a lieu d'ajouter que tous les silos coopératifs sont en mesure d'assurer la désinsectisation des cellules et certains (Manouba, Cheyius) ont une organisation particulière (cellule hôpital), à cet effet.

CONCLUSIONS. — Si l'équipement en silos de la Tunisie paraît déjà imposant, il n'apparaît pas qu'il soit suffisant.

Les améliorations de production consécutives à l'application du plan d'équipement (plan Monnet ou autre) doivent augmenter le volume des orges et blés produits annuellement.

Le marché du blé devient, comme avant-guerre, particulièrement sensible devant la surproduction mondiale. Les exportations de céréales doivent donc être de qualité pour soutenir la concurrence. Seuls les silos peuvent assurer ces ventes de qualité.

Enfin, le blé dur est demandé par la France pour ses pâtes alimentaires. La Tunisie est donc certaine d'un débouché vers la Métropole. Ces blés durs dans ce marché doivent être traités comme l'ont été les Florence-Aurore : standardisés et homogénéisés.

Il doit être donc envisagé sans autre délai :

1° l'amélioration de l'équipement des silos existant dans les S.T.P.;

2° la construction rapide de silos d'une capacité totale d'un million de quintaux avec un équipement mécanique particulièrement soigné;

3° Une deuxième série de silos d'une contenance totale de un million de quintaux doit être envisagée aussitôt après avoir terminé ceux de la première tranche.

Il est nécessaire que la Tunisie achève cet ensemble permettant de loger les céréales et en même temps d'assurer la qualité des ventes, par une préparation que seuls des silos autorisent.

Ainsi, sa production locale de céréales, accrue en fonction du plan d'équipement agricole actuellement en vigueur, sera en mesure de nourrir sa population toute l'année, et d'exporter dans les meilleures conditions du marché de l'Union Française ou mondiale.

M. R. BIGOURDAN,

Directeur de la Section Tunisienne

de l'Office National Interprofessionnel des Céréales.